

Barjean à Bormes les Mimoses

Le sentier du Barjean est situé en forêt domaniale de Maures . En période de sensibilité aux incendies de forêt, l'accès aux massifs forestiers est réglementé



Accès

En voiture Accès véhicules jusqu'au départ du sentier. Depuis la RD 98, entre La Mole et le col de Gratteloup, au lieu dit « le pont des Caunes »

Matérialisés à 80 mètres du départ du sentier en bord de la route des places handicapées.

Attention cette randonnée peut-être interdite si le risque incendie est considéré comme élevé sur la Corniche des Maures (contacter l'Office de Tourisme au 0494013838 ou Renseignez-vous sur l'état d'ouverture des massifs forestiers sur le site internet de la préfecture du Var



Matérialisés à 80 mètres du départ du sentier en bord de la route des places handicapées.

GPS : [43.18880000, 6.36540000](https://www.google.com/maps/place/43.18880000,6.36540000)



Distance : 1.650km Dénivelé : 6m

Profil : Aller-Retour

**Bon A savoir :
sentier labélisé
Tourisme et Handicap**



ITINÉRAIRE

Un panneau d'indication ainsi que des balises sur l'ensemble du parcours vous permettent de vous repérer sans aucune difficulté



Le saviez-vous : Toutes les infrastructures ont été pensées pour être facilement accessibles

- le panneau d'information qui présente le parcours est adapté aux malvoyants ;
- le parking peut accueillir jusqu'à 4 véhicules aménagés pour le déplacement des personnes à mobilité réduite ;
- la pente de la piste d'accès est faible : 3% ;
- le long du parcours, tous les 300 m environ, deux petits bancs et un "assis-debout" permettent de se reposer ;
- la granulométrie du revêtement de la piste convient à la circulation des fauteuils roulants ;
- l'aire de pique-nique comporte 3 tables et une installation sanitaire adaptée.

Infos & Contact :

Office de Tourisme au 0494013838

